

# Absence prévenue 3 jours avant. Non prise en compte par l'employeur.

#### Par **ELONGO2020**, le **26/05/2020** à **14:35**

## Bonjour!

J'ai par mail prévenu mon employeur de mon absence et demandé à être remplacé 3 jours avant le jour-J.

Je l'ai fait en y exposant le motif.

De vendredi à mardi (le jour de mon absence prévenue), je n'ai reçu aucune réaction des responsables.

Et le jour-J étant dans dans l'incapacité comme prévu, je n'ai pas été à mon poste.

Cela m'est reproché.

Je souhaite savoir si malgré ma demande laissant trace, l'employeur peut initier une procédure en mon encontre. Alors qu'il n'a pas réagit à ma demande 3 jours ouvrés durant.

Je vous remercie

## Par P.M., le 26/05/2020 à 15:33

### Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous entendiez que ces jours soient décomptés de vos congés payés ou d'autres repos acquis ou pris en congé sans solde...

Normalement, c'est une demande que vous auriez dû adresser à l'employeur alors que cela ressemble à le mettre devant le fait accompli...

Si vous êtes convoqué à un entretien préalable à sanction, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

L'employeur exerce son pouvoir disciplinaire sous le contrôle du Conseil de Prud'Hommes, s'il en est saisi...

# Par youris, le 26/05/2020 à 17:00

bonjour,

personnellement, je pense qu'un mail n'est pas toujours un élément de correspondance fiable.

vous n'êtes jamais certain de l'identité de l'expéditeur du mail, ni certain que le destinataire l'ait reçu.

les messages qui vont directement et mystérieusement dans les messages indésirables, cela existe comme les piratages de boites mails.

salutations

# Par P.M., le 26/05/2020 à 18:45

Il conviendrait donc de voir ce qui serait reproché au salarié...